



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N°2009/29

Le 9 octobre 2009

**Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance
des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo
(requête pour avis consultatif)**

**La Cour tiendra des audiences publiques
du mardi 1^{er} décembre au vendredi 11 décembre 2009**

**Trente Etats, ainsi que les auteurs de la déclaration unilatérale d'indépendance,
ont exprimé leur intention de participer à la procédure orale**

LA HAYE, le 9 octobre 2009. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, tiendra des audiences publiques sur la question de la Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo (requête pour avis consultatif) du mardi 1^{er} décembre au vendredi 11 décembre 2009, au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

Trente Etats, ainsi que les auteurs de la déclaration unilatérale d'indépendance, ont exprimé leur intention de participer à la procédure orale devant la Cour. Ces Etats sont, par ordre alphabétique : l'Albanie, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bélarus, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Burundi, la Chine, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Jordanie, la Norvège, les Pays-Bas, la République démocratique populaire lao, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Serbie, le Venezuela et le Viet Nam.

Le programme des audiences arrêté par la Cour est le suivant :

Mardi 1 ^{er} décembre 2009	10 heures-13 heures	— Serbie (3 heures)
	15 heures-18 heures	— Auteurs de la déclaration unilatérale d'indépendance (3 heures)
Mercredi 2 décembre 2009	10 heures-13 heures	— Albanie (45 minutes) — Allemagne (45 minutes) — Arabie saoudite (45 minutes) — Argentine (45 minutes)

Jeudi 3 décembre 2009	10 heures-13 heures	— Autriche (45 minutes) — Azerbaïdjan (45 minutes) — Bahreïn (45 minutes) — Bélarus (45 minutes)
Vendredi 4 décembre 2009	10 heures-13 heures	— Bolivie (45 minutes) — Brésil (45 minutes) — Bulgarie (45 minutes) — Burundi (45 minutes)
Lundi 7 décembre 2009	10 heures-13 heures	— Chine (45 minutes) — Chypre (45 minutes) — Croatie (45 minutes) — Danemark (45 minutes)
Mardi 8 décembre 2009	10 heures-13 heures	— Espagne (45 minutes) — Etats-Unis d'Amérique (45 minutes) — Fédération de Russie (45 minutes) — Finlande (45 minutes)
Mercredi 9 décembre 2009	10 heures-12 h 15	— France (45 minutes) — Jordanie (45 minutes) — Norvège (45 minutes)
Jeudi 10 décembre 2009	10 heures-13 heures	— Pays-Bas (45 minutes) — République démocratique populaire lao (45 minutes) — Roumanie (45 minutes) — Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (45 minutes)
Vendredi 11 décembre 2009	10 heures-11 h 30	— Venezuela (45 minutes) — Viet Nam (45 minutes)

Historique de la procédure

Pour retrouver l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse 2009/27 du 29 juillet 2009 disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

*

Il est rappelé que les pièces de la procédure écrite (à savoir : le texte des exposés écrits et des observations écrites déposés par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le texte des contributions écrites déposées par les auteurs de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo) demeurent confidentielles jusqu'à ce que la Cour décide de les rendre accessibles au public, à l'ouverture de la procédure orale ou ultérieurement.

*

Note importante au corps diplomatique, à la presse et au grand public

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix. Celle-ci sera réservée aux participants à la procédure et au corps diplomatique. Les médias seront accueillis dans un centre de presse. Le public sera reçu dans une petite salle (nombre de places très limité) où les audiences seront retransmises en direct.

2. Les membres du **corps diplomatique** seront très prochainement informés de la procédure mise en place pour eux. Un certain nombre de badges d'accès leur seront remis en temps opportun.

3. Une procédure d'accréditation en ligne sera ouverte pour les **médias** dès le lundi 26 octobre 2009 à midi sur le site Internet de la Cour. Les détails de cette procédure seront fournis dans un avis aux médias qui sera publié ce jour-là. Cette procédure sera close le mardi 24 novembre 2009 à minuit.

4. Les **groupes et visiteurs individuels** feront l'objet d'une procédure d'admission en ligne qui s'ouvrira dès le lundi 26 octobre 2009 à midi. Ils devront remplir l'un des deux formulaires proposés sur le site Internet de la Cour en cliquant sur la rubrique «Calendrier» à droite de l'écran, puis sur «Assister à une audience» et en suivant les instructions. Cette procédure sera close le mardi 24 novembre 2009 à minuit.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Barbara Dalsbaek, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)